

Publié sur le site internet de la
commune le 14 mai 2025
NOM prénom et qualité de l'auteur
de l'acte : Luc FRANCOIS, maire

République Française



Tél. 04 77 73 22 43

Fax. 04 77 73 41 20

mairie-de-grand-croix@wanadoo.fr

VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

ARRETE N° 2025/30

Service administratif de l'Hôtel de Ville

Institution d'une régie d'avances

Païement numéraire et carte bancaire

Modifie l'arrêté 2021/09

Le maire de LA GRAND'CROIX (42320)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 autorisant Monsieur le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté en date du 13 janvier 2021 (n° 2021/09) instituant une régie d'avances pour le service administratif

Vu l'avis conforme de Madame la Comptable publique du SGC Loire Sud en date du 13 mai 2025

Pour avis conforme le 13/05/2025

Guillaume DAMON
Inspecteur DGFiP

ARRÊTE

Article 1 : le présent arrêté modifie l'article n°7 de l'arrêté en date du 13 janvier 2021 susmentionné comme suit : « le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1500 €. Les dépenses en numéraire seront limitées à 20€.»

Article 2 : Monsieur le Maire et Madame la Comptable publique de la Trésorerie SGC Loire Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Grand' Croix, le 13 mai 2025
le Maire,
Luc FRANÇOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20250513-2025-30-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Le maire, Luc FRANCOIS